

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5489

objet : **Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Acquisition, dépôse et installation de deux tableaux MCC de distribution électriques, de quatre disjoncteurs, de deux coupleurs électriques, de fournitures annexes et report des informations associées sur le système de contrôle commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancé pour l'acquisition, la dépôse et l'installation de deux tableaux MCC de distribution électriques, de quatre disjoncteurs, de deux coupleurs électriques, de fournitures annexes et le report des informations associées sur le système de contrôle commande du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 21 juin 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Erec technologies pour un prix global et forfaitaire de 529 414 € TTC et d'une durée ferme de un an.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'acquisition, la dépôse et l'installation de deux tableaux MCC de distribution électriques, de quatre disjoncteurs, de deux coupleurs électriques, de fournitures annexes et le report des informations associées sur le système de contrôle commande du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud et de tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Erec technologies pour un prix global et forfaitaire de 529 414 € TTC et d'une durée ferme de un an.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,